



Nos réf. : MS/EF

## VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : [contact@mairie-maiche.fr](mailto:contact@mairie-maiche.fr)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

### 2022.87 – Demande de subvention à l'État au titre de la DETR, et autres financeurs potentiels pour des travaux de reconstruction d'une partie du mur d'enceinte du cimetière

Monsieur le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la demande d'attribution de subventions à tout organisme financeur,

VU la délibération n° 2022.05 du 7 février 2022 approuvant le budget primitif général 2022 de la Commune,

VU le montant global de l'opération qui s'élève à 41 590.00 €uros HT.

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant estimé HT
État – DETR (30 % des dépenses éligibles)	12 477.00 €uros
Fonds libres	29 113.00 €uros
TOTAL HT	41 590.00 €uros

### DECIDE

**Article 1 :** Il est décidé de :

- Solliciter le soutien financier de l'État au titre de la DETR et autres financeurs potentiels éventuels pour la reconstruction d'une partie du mur du cimetière dont le montant s'élève à 41 590.00 €uros HT et d'autoriser le Maire à signer les conventions et documents afférant aux dossiers,
- Demander l'autorisation de débiter les travaux avant notification des subventions.

**Article 2 :** La présente décision est transmise à Monsieur Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maïche, le 6 septembre 2022



Accusé réception Préfecture le 8 septembre 2022  
Publié sur le site internet le 8 septembre 2022